

LA CHARTE DU JARDIN PARTAGÉ DE LASGRAÏSSES

Projet voté par le CMJ de la commune de Lasgraïsses
et mise en œuvre grâce à la mairie, le CLAE et l'école.

En entrant dans ce jardin, vous vous engagez à respecter chaque article de cette charte.

A QUOI SERT CE JARDIN ?

- Partager des fruits et légumes avec les gens du village et les élèves de Lasgraïsses.
- Apprendre aux enfants à jardiner de façon responsable et écologique
- Partager des pratiques, des connaissances, des conseils avec des gens experts
- Respecter l'environnement grâce à des cultures sans produits chimiques
- Rencontrer et discuter autour du potager

QUI FAIT QUOI ?

- Les élèves de l'école cultivent et plantent ce qu'ils auront choisi
- Les adultes aideront pour les tâches dangereuses (motoculteur, ...)
- Tout le monde peut enlever des cailloux, arracher les mauvaises herbes
- Tout le monde peut arroser quand il trouve que c'est trop sec
- Tout le monde peut remuer les déchets du composteur

LES HEURES D'OUVERTURE :

Du lever au coucher du soleil

LES RÈGLES D'OR

- Les chiens ne sont pas autorisés
- Interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés
- Les plantations seront faites sans produits chimiques
- Tout le monde peut emporter 500 grammes environ de fruits et légumes
- Pratiquer le tri des déchets et utiliser un composteur
- Des légumes seront ramassés par les enfants pour être donnés à des personnes âgées du village
- Respecter et ne pas utiliser le matériel et les jardins des autres utilisateurs

- Les règles sanitaires en vigueur devront s'appliquer dans ce jardin.

Les élèves de l'école de Lasgraïsses